

celles-ci ne s'opposent pas à la publication de ces documents, je ne vois pas pourquoi nous nous y opposerions. Mais ce qu'il faudrait absolument faire c'est de poser la question directement aux provinces. Si elles veulent faire connaître leur position au public elles ne nous demandent pas habituellement notre permission.

LE CHÔMAGE—L'ANNONCE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Le gouvernement se propose-t-il d'annoncer maintenant ou dans un avenir immédiat de nouveaux programmes ou devons-nous compter sur les programmes prévus depuis mars, comme l'a signalé le premier ministre dans son discours dans l'Ouest du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai manqué la dernière partie de la question, mais je ne crois pas qu'elle soit très importante.

Des voix: Oh oh!

M. Lundrigan: Puis-je en toute humilité, modération et douceur m'enquérir auprès de l'honorable représentant qui occupe actuellement le trône au Canada...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra qu'il ne peut commencer à formuler sa question de cette façon. S'il veut poser une question supplémentaire, il devrait le faire directement. Nous devons continuer; nous sommes encore à la première question. Après la question supplémentaire du député, j'ai l'intention d'accorder la parole au député de Broadview, puis de passer ensuite à la question suivante qui sera posée par le député de Shefford.

M. Lundrigan: Au nom de 686,000 Canadiens et de moi-même, je devrais peut-être différer ma question, puisque le chômage est sans importance...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député continue dans la même veine. Il ne peut pas poser une question de cette façon. Il a la parole pour poser une question supplémentaire et j'espère qu'il la posera.

M. Lundrigan: Je demande au très honorable représentant de bien vouloir condescendre à nous dire si de nouveaux programmes seront annoncés maintenant. Qu'ils mangent quoi? Je n'ai pas saisi ce que le premier ministre vient de dire.

Des voix: Quelle honte!

M. McGrath: C'est honteux de votre part. Dites-le pour le hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Broadview a la parole. A l'ordre. Je crois que le député de Gander-Twillingate demande la parole pour un rappel au Règlement.

M. Lundrigan: Je soulève la question de privilège, pour dire deux choses: d'abord que les remarques du premier ministre seront consignées et, deuxièmement, qu'il n'a pas le courage de dire à la population canadienne ce qu'il vient de dire en pleine Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il faudrait procéder régulièrement. Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? Il doit le faire quand la présidence s'adresse à la Chambre. Je crois comprendre que le député soulève la question de privilège. Il devrait exposer à la présidence en quoi elle consiste; c'est ce que je veux lui signaler.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je ne pourrais pas dire cinq lettres à la Chambre; je ne suis donc pas en mesure de faire consigner au hansard ce qu'a dit le premier ministre. Mais qu'il me soit permis d'assurer aux employés de Lapalme que ce qu'ils ont entendu n'était rien à côté de ce que le premier ministre vient de dire aujourd'hui à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lundrigan: En tant que député représentant au Parlement une circonscription terre-neuvienne, j'ai tous les droits et privilèges de représenter mes mandants et le peuple de la nation canadienne et surtout d'exposer au gouvernement toute position ou toute recommandation que je juge utile en vue d'alléger la lourde charge du chômage. L'attitude du premier ministre est si méprisante qu'on s'en préoccupe énormément d'un bout du Canada à l'autre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Broadview.

Le très hon. M. Trudeau: Je soulève la même question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il paraît que le très honorable premier ministre soulève la question de privilège invoquée par le député de Gander-Twillingate.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député m'a accusé d'avoir prononcé une grossièreté à la Chambre. C'est absolument faux.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Broadview.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour une raison personnelle.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Hamilton-Ouest soulève une question de privilège.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je veux que le compte rendu indique qu'après que j'ai signalé sa remarque au premier ministre en disant qu'il avait employé ce mot ordurier par deux fois, il m'a regardé et l'a répété à nouveau. Étant donné le respect que je dois au poste que le premier ministre occupe, je me conduirai en galant homme envers lui, mais alors que je siége ici à titre de représentant de 100,000 personnes, à aucun prix je n'ai à